



## PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Arrêté fixant la liste des candidats admis à se présenter au premier tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 dans les 3 circonscriptions du département du Tarn

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

**Vu** le code électoral et notamment les articles R.101 et R.109-2 ;

**Vu** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**Vu** le décret du Président de la République du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Michel VILBOIS en qualité de préfet du Tarn ;

**Considérant** les candidatures déposées pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, à la préfecture du Tarn, entre le 12 juin et le 16 juin 2024 à 18h00 ;

**Considérant** le tirage au sort, en vue de l'attribution à chaque candidat d'un emplacement d'affichage dans la circonscription où il se présente pour le premier tour de scrutin, effectué le 16 juin 2024 à 18h00 à la préfecture du Tarn ;

*Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,*

#### Arrête

**Article 1er** - La liste présentée dans l'ordre du tirage au sort des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du 30 juin 2024 pour les élections législatives 2024, dans les 3 circonscriptions du Tarn, est annexée au présent arrêté.

**Article 2** - Les candidats présents au second tour de scrutin conserveront le numéro de panneau d'affichage attribué pour le premier tour de scrutin, repris en annexe du présent arrêté.

**Article 3** - Dès l'ouverture de la campagne électorale, le 17 juin 2024 à zéro heure, les maires mettront en place les emplacements d'affichage.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, le sous-préfet de Castres et les maires du département du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels et notifié à l'ensemble des candidats en présence.

Fait à Albi, le 16 juin 2024

Le préfet,



Michel VILBOIS

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse soit par courrier, soit par l'application informatique télérecours accessible sur le site <http://www.telerecours.fr> dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Annexe : Liste des candidats admis à se présenter au premier tour  
des élections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024  
dans les 3 circonscriptions du département du Tarn**

**Circonscription 1**

<b>N° Panneau</b>	<b>Candidats</b>	<b>Remplaçants</b>
1	PAUTHIER Orphée	SOLDAT Pierre
2	LAPEYRE Margot	DEYMIÉ Christine
3	CHAVEGRAND Eric	LOPEZ Vincent
4	CABROLIER Frédéric	DAUZATS Alain
5	BONNECARRERE Philippe	CAPO ORTEGA Julie
6	ROUQUETTE Denis	KARAGATCHEFF Alice

**Circonscription 2**

<b>N° Panneau</b>	<b>Candidats</b>	<b>Remplaçants</b>
1	ENCONTRE Joël	HOULES Evelyne
2	LAMOUCHE Frederic	FURLAN Matthieu
3	ERODI Karen	JAMMES Romain
4	VERDIER Pierre	BEX Fabienne
5	GIMENEZ SASTRE Boris	MERIC Christine
6	BACOU Julien	BESSOU Raymond
7	BAH Thierno	DESCAMPS Harmonie

**Circonscription 3**

<b>N° Panneau</b>	<b>Candidats</b>	<b>Remplaçants</b>
1	LASSALLE Julien	PERRIN Valérie
2	TRESSENS Chantal	BERNOT Bénédicte
3	AZAÏS Alban	NGUYEN Céline
4	TERLIER Jean	ROUANET-ASTRUC Géraldine
5	CARAYON Guilhem	PUJOL Alexandre
6	DAUGÉ Claire	ANNEAR Georges